

CERTIFICAT MEDICAL

J'atteste que l'état de santé de

Lui permet de pratiquer de l'Art Martial « AÏKIDO et KATANA » sans contre indication.

A

le

Signature et cachet du médecin :

.....

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné demeurant.....

.....

Autorise mon enfant :

- À pratiquer l'Art Martial « AÏKIDO et KATANA (Bois) »
au club « Aïkido Brunstatt cercle sportif Saint-Georges »
- À participer aux stages et autres activités organisées par le club

AÏKIDO BRUNSTATT
A le

Pour valoir ce que de droit.

Signature :

AÏKIDO BRUNSTATT

CERCLE SPORTIF SAINT-GEORGES

REGLEMENT INTERIEUR

Respect des délais d'inscription

En début de saison, complétez soigneusement le dossier d'inscription et remettez-le dans les délais.

Il s'agit ici de régler les problèmes d'**assurance** couvrant les risques de votre sport tout en minimisant les formalités administratives.

De même, lors des diverses manifestations (fêtes, stages, autres manifestations, ...) respectez les délais d'inscription afin de faciliter le travail des organisateurs et d'encourager ces mêmes personnes à gérer d'autres manifestations.

Respect de l'hygiène et des horaires

Il est vivement conseillé aux élèves de venir avant l'heure officielle pour se changer sur le lieu de l'entraînement, de se munir de zoori (claquettes, tongs) et d'une serviette pour se sécher après le rinçage des pieds obligatoire avant de monter sur le TATAMI pour des raisons d'hygiène. Cela afin d'être prêt pour commencer l'entraînement à temps.

Tout élève est tenu de respecter le lieu d'enseignement et tout matériel mis à disposition pour son entraînement par la Municipalité (Tatamis – locaux) et par le Club (armes en bois au autre).

Pour les parents

Par mesure de sécurité, les parents sont priés de récupérer leurs enfants à la fin de l'horaire des cours ou de déléguer cette responsabilité à une personne de leur choix.

Etant donné que la salle d'entraînement est limitée en taille, nous ne pouvons permettre aux parents d'assister aux entraînements de leurs enfants. La présence des parents, pourrait également contrarier le travail et la concentration de l'enfant et des instructeurs. C'est donc par mesure de sécurité que cela est imposé par la Président du Cercle Sportif Saint-Georges et de l'OMSAP. Chers Parents nous comptons donc sur votre compréhension.

Discipline

Afin que chacun puisse profiter au maximum de l'enseignement dispensé, une **discipline absolue est exigée du début jusqu'à la fin du cours**. La détente et les discussions sont tout à fait compréhensibles et souhaitées afin de favoriser l'entente au sein du club, mais seulement **avant et après l'entraînement**.

L'entrée et la sortie du Dojo s'accompagnent du salut

Démission

L'élève peut démissionner à tout moment, dans ce cas il perd tous ses droits au sein du Club.

Un courrier devra être adressé au président du club avec le motif de la démission.

Obligations

Tous les membres du club Aïkido Brunstatt seront tenus de se munir d'une **licence FAT** et de payer la cotisation au club Aïkido Brunstatt.

Les membres revenant d'une année sportive à l'autre sont dans l'obligation de payer leur cotisation au plus tard au deuxième entraînement pour pouvoir bénéficier des **garanties d'assurance** du Cercle sportif Saint-Georges. Faute de paiement, le membre ne pourra pas participer à l'entraînement.

Concernant la participation d'un membre d'un autre Club possédant une licence, le cas sera à convenir avec le président du club.

La présidente du Club
Suzanne MARCHAND